



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

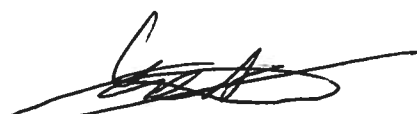
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

À la séance d'ajournement du 23 septembre 2020, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 352-1 intitulé: "RÈGLEMENT N^o 352-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES N^o 352 (RMH 450)".

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS
DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT.




Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité ce vingt-neuvième jour du mois de septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-neuvième jour du mois de septembre deux mille vingt.



Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier